

Missions confiées aux comités de rédaction et de vérification, lors de la séance du 4 aout 1789

Citer ce document / Cite this document :

Missions confiées aux comités de rédaction et de vérification, lors de la séance du 4 aout 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 342;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4790_t2_0342_0000_8

Fichier pdf généré le 14/01/2020

M. le Président. C'est dans une Assemblée nationale que les commerçants de la première ville du royaume sont sûrs d'être reçus avec intérêt. Le commerce est la source la plus abondante des richesses, et ceux qui rendent tributaires toutes les nations sont les premiers citoyens. L'Assemblée nationale s'occupera des moyens qui peuvent débarrasser le commerce des entraves qui le gênent. Elle reçoit avec satisfaction l'hommage de votre reconnaissance.

Le lieutenant général de la Table-de-Marbre entre ensuite. Il reste à la barre. Son discours contient une espèce de dénonciation contre le pouvoir ministériel, qui jusqu'ici a entretenu les déprédations dans les forêts, et finit par un tribut d'hommages à l'Assemblée.

M. le Président. L'Assemblée s'occupera des parties de l'administration dont la réforme ou l'amélioration peut rendre à l'Etat sa première splendeur; elle ne doute pas qu'en entrant dans ces détails elle verra avec quelle exactitude votre compagnie a rempli ses fonctions. L'Assemblée nationale reçoit l'hommage de vos respects.

M. le Président consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entamer la discussion sur la déclaration des droits de l'homme.

L'Assemblée, vu le peu de temps qui reste, décide qu'elle entendra un rapport sur l'état de la ville de Brest.

Un des membres du comité des rapports entame le récit de ce qui s'est passé à Brest, et détaille spécialement la difficulté qui est née entre la bourgeoisie et la garnison, au sujet de la garde des magasins à poudre. Cette division, accrue et étendue par l'arrivée de la nouvelle du renvoi de M. Necker, a déterminé deux mille jeunes gens de Nantes à partir armés, pour appuyer la cause des habitants de Brest. La formation d'un conseil général et permanent n'a rétabli le calme que momentanément; et la dernière résolution de la bourgeoisie a été d'adresser à l'Assemblée nationale un mémoire détaillé, explicatif des causes de cet événement, et apporté par un courrier exprès de la part du comité permanent.

L'objet principal du mémoire est la demande d'un général de toutes les forces existantes dans la province, avec désignation de M. le comte d'Estaing, comme réunissant la confiance de la Bretagne, l'intégrité et la capacité.

M. le Président lit deux lettres, une de M. le comte de Montmorin, et l'autre de M. le duc de Dorset, relative aux dispositions de la cour de Londres. Les voici :

« Versailles, le 4 août 1789.

« Monsieur le président, M. l'ambassadeur d'Angleterre me prie encore de donner connaissance à l'Assemblée nationale de la lettre qu'il vient de m'écrire. Comme cette lettre est une suite de celle que j'ai déjà eu l'honneur de communiquer à l'Assemblée la semaine dernière, par l'organe de son président, j'ai pris les ordres de Sa Majesté, qui m'a autorisé à suivre la même marche à l'égard de celle-ci. »

« J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

« Signé : le comte de MONTMORIN. »

« Paris, le 4 août 1789.

« Monsieur, ma cour, à qui j'ai rendu compte de la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre Eminence le 26 de juillet, et qu'elle a eu la bonté de communiquer à l'Assemblée nationale, vient, par sa dépêche du 31, que je reçois à l'instant, non-seulement d'approuver ma démarche, mais m'a autorisé spécialement de vous renouveler, dans les termes les plus positifs, le désir ardent de Sa Majesté britannique et des ministres de cultiver et d'encourager l'amitié et l'harmonie qui subsistent si heureusement entre les deux nations.

« Il m'est d'autant plus flatteur de vous annoncer ces nouvelles assurances d'harmonie et de bonne intelligence, qu'il ne peut que résulter le plus grand bien d'une amitié permanente entre les deux nations, et qui est d'autant plus à désirer, que rien ne peut contribuer davantage à la tranquillité de l'Europe que le rapprochement des deux cours.

« Je vous serai obligé de communiquer à M. le président de l'Assemblée nationale cette confirmation des sentiments du Roi et de ses ministres.

« J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, etc.

« Signé : DORSET. »

M. le Président invite le comité de rédaction à se rendre au bureau de bonne heure, à l'effet de rédiger la déclaration arrêtée hier, et l'adresse au Roi.

Il presse les membres du comité de vérification de se réunir, pour que, le travail étant fini, l'Assemblée arrête irrévocablement le sort des députés dont les pouvoirs sont en suspens.

M. le président propose de nommer à la place de M. l'archevêque de Bordeaux, de M. de la Tour-du-Pin, de M. Fréteau et de M. Emmercy, des membres nouveaux pour les comités de constitution, d'information, des rapports, de finances, etc.

M. le Président observe néanmoins à l'Assemblée que l'article XI du règlement, relatif à l'incompatibilité de la place de secrétaire avec toutes les autres fonctions, et notamment avec le travail des comités, n'est pas assez clairement exprimé, pour qu'on puisse l'étendre aux membres qui étaient déjà de quelque comité, lorsqu'ils sont appelés au secrétariat. La délibération est remise à demain sur cet objet.

On lit la liste suivante de MM. les présidents et secrétaires nommés dans les différents bureaux :

BUREAUX.	PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES
	et VICE-PRÉSIDENTS.	et VICE-SECRÉTAIRES.
—	—	—
	MM.	MM.
I.	Le comte de Rochouart.	Turpin. Le vicomte de Laquenille.
II.	De Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims.	Hebrard. Grellet de Beauregard.
III.	Simon de Maibelle.	Dubois.
IV.	Dulau, archev. d'Arles. Favre.	Prieur. De Kitspottor.
V.	De Saint-Fargeau.	Herwyn. Delaronne.
VI.	Champion de Cicé, évêque d'Auxerro,	l'Abbé Gibert. Le comte de Sérent.